

2013 LOGIC INSTRUMENT

Société anonyme

Au capital de : UN MILLION CENT QUARANTE-NEUF MILLE VINGT-DEUX Euros ET CINQUANTE Centimes

Siège social : 43, avenue de l'Europe
95330 DOMONT

SIREN N° : 341 762 573 R.C.S. PONTOISE
(87 B 01203)

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte, d'une part, de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de son évolution prévisible, des événements importants survenus depuis la clôture dudit exercice, des activités de recherche et de développement et pour soumettre, d'autre part, à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat dégagé.

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

I - LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ :

Votre conseil d'administration est constitué de trois membres :

- Monsieur Michel BAILLY, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jacques GEBRAN, Directeur Général,
- Monsieur Michel ANDREETTI.

Nous vous rappelons que le mandat de Monsieur Michel ANDREETTI viendra à expiration au jour de la réunion de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 et que les mandats de Monsieur Michel BAILLY et de Monsieur Jacques GEBRAN viendront à expiration au jour de la réunion de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

En outre, nous vous précisons qu'aux termes de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2011, la société OTC Asset Management, société anonyme, au capital de 300 000,- Euros, représentée par Monsieur Flavien TIBERGHIEU, a été renouvelée dans ses fonctions de censeur pour une période de six années, laquelle prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Nous vous rappelons également que le conseil d'administration du 25 juin 2012 a décidé la dissociation des fonctions de président et de directeur général et a nommé Monsieur Michel BAILLY, en qualité de président du conseil d'administration et Monsieur Jacques GEBRAN, en qualité de directeur général.

Monsieur Michel BAILLY, en qualité de président du conseil d'administration, représente le Conseil d'Administration. Monsieur Jacques GEBRAN, en qualité de directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

II - L'ACTIVITÉ ET LE RÉSULTAT DE NOTRE EXERCICE :

Nous avons réalisé au cours de l'exercice 2012 un chiffre d'affaires de 11 707 923,-.

Compte tenu de la production stockée pour 41 427,-, de la production immobilisée pour 357 501,-, des subventions d'exploitation pour 2 757,-, des reprises sur amortissements et provisions pour 6690,- et des autres produits pour 3 008,-, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 12 119 306,-.

Les charges d'exploitation, comprenant les dotations aux amortissements pour 228 502,- et aux provisions sur actif circulant pour 135 549,- et aux provisions pour risques et charges pour 61 222, se sont élevées à : 11 983 969,-.

Le résultat d'exploitation représente un produit de 135 336,-.

Le résultat financier représente une perte de 75 980,-.

Le résultat courant avant impôt se solde par un produit de 59 357,-.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 380 112,-.

Ainsi, l'exercice 2012 se solde par un bénéfice de 439 469,-.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Société LOGIC INSTRUMENT (Deutschland) GmbH

Nous vous informons que notre société détient une participation de 100 % dans le capital social qui s'élève à 25 000 euros.

Nous vous informons que le chiffre d'affaires réalisé par notre filiale au cours de son exercice social clôturé au 31 décembre 2012 représente 1 940 965,- Euros et que son résultat se solde par une perte de 93 275,- Euros.

Société LOGIC INSTRUMENT, USA, INC.

Nous vous rappelons que notre société détient une participation de 100 % dans le capital de cette filiale.

Nous vous informons que le chiffre d'affaires réalisé par notre filiale au cours de son exercice social clôturé au 31 décembre 2012 représente 863 190,- \$ et que son résultat se solde par une perte de 232 381,- \$.

Société LOGIC MILDEF SYSTEMS Ltd

Nous vous rappelons que notre société détient une participation de 49 % dans le capital de cette société.

Nous vous informons que cette filiale ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

IV - INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE :

Eléments significatifs 2012

1. 1. Malgré un contexte économique toujours difficile, le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'élève à 11,7M€ v/s 7,6M€ au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 53,8%.

La marge commerciale brute progresse également à 34,5% vs 29,4% au 31 décembre 2011.

Le résultat d'exploitation progresse positivement à 1,2% du chiffre d'affaires, suite à une diminution des effectifs et une externalisation d'une partie de la sous-traitance.

1. 2. Après une première commande de 100 tablettes durcies fin 2011 à titre de phase pilote, Logic Instrument a définitivement été retenue par Info-Com Systems (groupe ST Electronics) pour la fourniture de 700 Fieldbook A1 destinés à intégrer le programme ACMS (Advanced Combat Man System) de l'armée de Singapour. Cette commande de 2,3 millions de dollars-US a été livrée en totalité sur 2012.

1. 3. Logic Instrument confirme une nouvelle commande de PDA 'TETRApad TPH1', livrée au second semestre 2012, à Thales Communications & Security.

Cette commande, approchant 1M€, s'inscrit dans le cadre du projet Ecotaxe, taxe qui devra être acquittée par tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes, qui emprunteront le réseau routier taxé (15.000 km) à partir de mi-2013.

1. 4. Dans le cadre du projet C4I de l'armée des Émirats Arabes Unis, Logic Instrument a été notifié par la société Emiraje de son choix pour la livraison de ses ordinateurs durcis, Tetranote EX15. Une première commande (comprise entre 0,5M\$ et 1M\$) a été livrée sur l'exercice.

Les conditions particulières du contrat sont toujours en cours de négociation; elles aboutiront à la signature officielle d'un contrat cadre de livraison de

systèmes pouvant aller jusqu'à 5 ans.

1. 5. Au premier semestre 2012 Nexter et Logic Instrument ont signé un contrat d'un montant de 0,5M€ portant sur la livraison de tablettes tactiles durcies TLXXS12DC à livrer sur 12 mois.

La première partie de cette commande a été livrée fin 2012, le reste devant être livré au premier semestre 2013.

1. 6. Prorogation, pour la seconde année, de l'assurance prospection contractée auprès de la Coface pour pérenniser nos efforts d'implantation dans la zone des pays du Moyen-Orient et d'Asie Occidentale;

Parallèlement, Logic Instrument s'est également assuré une couverture Coface sur le continent nord-américain afin de renforcer son implantation, notamment dans les secteurs industriels.

1. 7. Renouvellement par OSEO Innovation du label « entreprise innovante »;

1. 8. Lancement mi-2012 d'une nouvelle génération de tablettes durcies fonctionnant sous Android avec la tablette Fieldbook-D1, écran 7 pouces;

1. 9. Mise sur le marché en septembre 2012 du Fieldbook-A2, nouvelle génération encore plus performante de la tablette 7pouces fonctionnant sous Windows7;

1. 10. Lancement des travaux de développement de 2 nouvelles tablettes durcies avec écran 10 pouces, le Fieldbook B1 fonctionnant sous Windows et le Fieldbook E1 fonctionnant sous Android;

1. 11. Début 2012 le Tribunal de Commerce de Pontoise a condamné la société allemande LAUTERBACH à payer à LOGIC INSTRUMENT 2,9M€ à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice occasionné par la résiliation unilatérale et brutale du contrat de distribution les liant depuis 20 ans et en a ordonné l'exécution provisoire.

La société allemande, ne respectant pas les décisions des tribunaux français, a utilisé toutes sortes de moyens juridiques donnés par la législation allemande pour contourner l'exécution provisoire de la décision en première instance.

Après plus d'un an de procédures, les tribunaux allemands ont confirmé l'obligation de Lauterbach à respecter l'ordonnance d'exécution provisoire en contrepartie de garanties bancaires de Logic Instrument à hauteur de 110% de la somme.

Cependant, l'audience de l'appel interjeté par Lauterbach au Tribunal d'Appel de Versailles étant prévue au mois de septembre pour une décision au 4^{ème}

trimestre 2013, la société a décidé d'en attendre le résultat.

En attendant, une reprise de provisions de 340 K€ sur litige Lauterbach a été comptabilisée dans les comptes 2012.

Evolution 2013

Perspectives commerciales.

En 2013, nous entendons poursuivre notre politique d'élargissement de la gamme de produits, afin de consolider nos positions commerciales tant sur le marché civil que militaire.

Comme l'an passé, 2013 marquera l'introduction de 2 nouvelles générations de notre Fieldbook spécialement adaptées aux évolutions des marchés

- Fieldbook B1 : nouvelle Tablet PC 10 pouces durcie fonctionnant sous Windows 7, et
- Fieldbook E1 : nouvelle Tablet durcie 10 pouces fonctionnant sous la dernière version Android

Nous entendons toujours assurer notre présence sur les manifestations nationales et internationales telles que IDEX à Abu Dhabi en février dernier, Forum Entreprises Défense qui se déroulera à Paris en mai 2013 et Millipol en novembre 2013 à Villepinte. Logic Instrument, après avoir réalisé 52% de son chiffre d'affaires hors de France (soit une progression de 109% du chiffres d'affaires export par rapport à 2011) entend consolider ses résultats en continuant à développer ses parts de marché à l'international.

V - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS :

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce, issu de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et de l'article D 441-4 issu du décret du 30 décembre 2008, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans le rapport de gestion la décomposition par date d'échéance du solde de leurs dettes fournisseurs à la date de clôture de leurs deux derniers exercices sociaux.

Ces dispositions étant applicables pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, les informations requises pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, savoir :

Exercice 2011	De 1 à 30 jours avant échéance €	De 31 à 60 jours avant échéance €	De 61 à 90 jours avant échéance €	Au-delà de 91 jours avant échéance €	Non Echues €	Total €
Total de la dette fournisseur	226 130	18 048	357	37 788	869 216	1 151 540

Exercice 2012	De 1 à 30 jours avant échéance €	De 31 à 60 jours avant échéance €	De 61 à 90 jours avant échéance €	Au-delà de 91 jours avant échéance €	Non Echues €	Total €
Total de la dette fournisseur	-64 761	-15 456	- 3 384	72 008	963 588	951 995

VI - INFORMATIONS SUR L'EVOLUTION DU TITRE COTÉ EN BOURSE

Au cours de l'exercice 2012, le titre est en hausse de 5,9 %. Sur la période, les volumes moyens ont été de 7 603 titres par jour.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

VII - LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ :

Votre commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil d'administration qui a arrêté les comptes annuels. Il a porté à notre connaissance les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et nous a fait part de ses conclusions. Vous trouverez dans son rapport général ses observations et conclusions sur la présentation des comptes qui vous sont soumis et dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Les comptes annuels qui vous sont présentés (bilan, compte de résultat et annexe) vous donneront une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de notre société à la clôture de l'exercice ainsi que du résultat dudit exercice.

Ces comptes ont été établis conformément aux dispositions du titre deuxième du livre premier du Code de Commerce, ainsi que vous le confirmera votre commissaire aux comptes.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VIII - APPROBATION DES COMPTES :

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui présentent la synthèse des opérations de l'exercice ainsi que la situation de la société au 31 décembre 2012.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions réglementées telles qu'elles sont relatées dans le rapport spécial qui vous est présenté par votre commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

IX - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante,

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à : € 439 469,32

Il serait affecté en totalité au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aux termes de conventions en date du 30 mars 2002, Monsieur BAILLY, Monsieur GEBRAN et Monsieur ANDREETTI ont abandonné la totalité des créances qu'ils détenaient sur la société LOGIC INSTRUMENT, sous réserve de retour à meilleure fortune de cette dernière.

Les conditions du retour à meilleure fortune n'étant pas réunies au cours de l'exercice 2012 aucun remboursement ne sera effectué.

Enfin, vous aurez à prendre acte de ce qu'il n'a pas été alloué de dividendes au cours des trois précédents exercices.

Votre conseil renonce à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours.

X - INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous précisons que le capital social est ainsi réparti :

- Monsieur Michel BAILLY : 336 553 actions au nominatif, soit 14,65 % du capital (droit de vote double : 336 553)
- Monsieur Jacques GEBRAN : 307 180 actions au nominatif, soit 13,37 % du capital (droit de vote double : 307 180)
- Monsieur Michel ANDREETTI : 41 152 actions au nominatif, soit 1,79 % du capital (droit de vote double : 41 152)
- OTC INNOVATION 3 : 111 111 actions au nominatif, soit 4,84 % du capital, (droit de vote double : 111 111)
- OTC INNOVATION 4 : 222 222 actions au nominatif, soit 9,67 % du capital, (droit de vote double : 222 222)
- OTC DUO 1 : 192 514 actions au nominatif, soit 8,38 % du capital.

Par ailleurs, il est précisé que la société OTC Asset Management détient au total 716 332 actions au nominatif, soit 31,17 % du capital (droit de vote double : 333 333 et droit de vote simple : 382 999).

Enfin, nous vous précisons que les salariés actionnaires détiennent moins de 3 % du capital social.

XI - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX:

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux ainsi que la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

XII - INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au conseil d'administration et leur utilisation.

XIII - AUTRES PROPOSITIONS

Nous vous demanderons de bien vouloir consentir quitus de leur gestion à vos administrateurs pour cet exercice et au commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée et nous vous prions d'adopter les différentes résolutions qui vont vous être soumises et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Michel BAILLY, Président du Conseil d'Administration

NEANT

Monsieur Jacques GEBRAN, Directeur Général

- Gérant de la S.C.I. TOURELLE 95 dont le siège social se trouve à MONTMORENCY (95160), rue Jean Moulin, n°16, immatriculée le 17 novembre 1995 au R.C.S. de PONTOISE sous le n° D 402 883 870.
- Gérant de la société LOGIC INSTRUMENT (Deutschland) GmbH.
- Président de la société LOGIC INSTRUMENT, USA, INC.
- Gérant de la SCI EUROPE 2007, société civile immobilière au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 1 rue des Charpentiers à DOMONT (95330), immatriculée au R.C.S. de PONTOISE, sous le n° 500 532 569.

Monsieur Michel ANDREETTI, Administrateur

- Gérant de la S.C.I. MAYA dont le siège social se trouve 23, rue Villas Paradis 13006 MARSEILLE, immatriculée le 22 juillet 1999 au R.C.S. de MARSEILLE sous le n° D 423 818 962.

ANNEXE II

RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Michel BAILLY, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Michel BAILLY a perçu une rémunération totale brute de 115 277,- Euros au cours de l'exercice 2012 et il lui a été consenti un avantage en nature représentant un montant de 10 822,- Euros pour son véhicule.

Monsieur Jacques GEBRAN, Directeur Général

Monsieur Jacques GEBRAN a perçu une rémunération totale brute de 107 847,- Euros au cours de l'exercice 2012 et il lui a été consenti un avantage en nature représentant un montant total de 3 392 Euros pour son Assurance Vie.

Monsieur Michel ANDREETTI, Administrateur

NÉANT